Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260605-CM_26_06_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le vingt et un mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	6
Votants	6
Vote	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 21 mai 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Sylvain DENIS, Fabienne GLET, Fanny RIGAULT PIVAN

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Lucie BERTHOU, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Charles TEMPLÉ, Anselme MASSIOT

Secrétaire de séance : Marc CHRISTIE

DELIBERATION 2026 – 06 – 01

ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUÉS ET SUPPLÉANTS

Rapport de Fabienne GLET,

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Lénaik BELLEIL, Nadine BOUVIER, Sylvain DENIS, Fanny RIGAULT PIVAN

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260605-CM_26_06_01-DE

Les candidatures enregistrées :

Candidat titulaire : Fabienne GLET

Candidats suppléants : Marc CHRISTIE – Nadine BOUVIER – Léonard GLO

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué(e) et 3 suppléant(e)s.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 6

Élection du délégué titulaire

Mme Fabienne GLET : 6 voix
ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

- Mme Nadine BOUVIER : 6 voix
- M. Marc CHRISTIE : 6 voix
- M. Léonard GLO : 6 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne GLET

Le secrétaire de séance
Marc CHRISTIE